

## Adoption

Écrit par Alaimo, Lydia  
Mardi, 03 Février 2015 10:58 -

---

L'adoption en Belgique est une compétence de l'autorité fédérale.

Vous trouverez tous les renseignements sur le site : [www.diplomatie.belgium.be](http://www.diplomatie.belgium.be)

Vous pouvez également prendre contact :

*SPF JUSTICE Autorité Centrale Fédérale*

Service adoptions Internationales  
Boulevard de Waterloo, 115  
1000 Bruxelles  
Tel : 02/542.70.56

OU

*Autorité Centrale Communautaire*

Service de l'adoption  
Ministère de la Communauté Française  
Boulevard Léopold II n°44  
Tel : 02/413.41.35